



Berchem-Sainte-Agathe, le 16 mai 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Mireille WALSCHAERT**

Tél. : 02 464 04 72  
Fax : 02 464 04 97

e-mail : mwalschaert@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. 125/2013

**Concerne :** Réponse écrite à l'interpellation de M. Demullier au sujet de la clé de répartition pour la désignation des représentants du Conseil communal dans l'organe de gestion de la Bibliothèque néerlandophone.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Veillez trouver ci-après la réponse à la question posée par M. Demullier, lors du Conseil Communal du 25 avril 2013, concernant la clé de répartition d'application pour la désignation des représentants du Conseil communal, notamment dans l'organe de gestion de la Bibliothèque publique communale néerlandophone de Berchem-Sainte-Agathe et le respect de l'esprit du Pacte culturel.

M. Riguelle fait référence au courrier en la matière qui a déjà été adressé à M. Demullier le 17 avril dernier et répète que le Collège ne changera pas son point de vue. Le Collège des Bourgmestre et Echevins a en effet choisi d'utiliser la même méthode pour la désignation des représentants de la commune dans l'organe de gestion de la Bibliothèque néerlandophone que pour le CCFB Le Fourquet, à savoir la méthode D'Hondt, tel qu'autorisé par la législation du Pacte culturel.

Etant donné que la fraction de M. Demullier ne compte qu'un seul élu que la méthode D'Hondt a été retenue comme clé de répartition, cette fraction n'a pas droit à une représentation automatique.

Le règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque néerlandophone, approuvé en séance du Conseil du 28 février 2013, prévoit que le Conseil désigne 8 représentants pour l'organe de gestion de la bibliothèque. M. Riguelle souligne néanmoins qu'une modification de ce règlement d'ordre intérieur peut apporter une solution en prévoyant par exemple davantage de représentants.

Sincères salutations,

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

  
Joël RIGUELLE